

Quelques chiffres

14 administrateurs bénévoles

11 salariés

7 518 chasseurs (contre 7 525 permis en 15/16)

1 433 demandeurs de plan de chasse



La cotisation est fixée à 82.00 € pour la validation du permis de chasser.

Pour l'adhésion territoriale, elle est fixée par tranche:

0 à 100 ha	50 €
100,01 ha à 300 ha	60 €
300,01 ha à 600 ha	80 €
600,01 ha à 1000 ha	150 €
1000,01 ha à 1500 ha	250 €
1500,01 ha à 2500 ha	500 €
> de 2500 ha	1000 €

Pour le contrat de services, la cotisation est la suivante :

Bois ou plaine	= 0,10 €/ha
Etang	
0 à 50 ha	= 0,80 €/ha
51 à 100 ha	= 0,40 €/ha
> à 101 ha	= 0,30 €/ha

Sommaire :

- Quelques chiffres
- La gestion des espèces
- Le service aux chasseurs
- La gestion des habitats
- L'indemnisation des dégâts
- Les formations
- La communication



Tableaux de chasse

Le département est une belle destination pour la chasse du grand gibier mais le petit gibier attire tout de même.

ESPECES	ATTRIBUTIONS	REALISATIONS
Cerf CEM 2	62	50
Cerf CEM 1	228	174
Cerf CEM	102	72
Cerf CEI	0	0
Cerf SIKA	4	0
Biche	592	372
Faon	380	260
Daim	30	12
Chevreuil	15 954	12 957
SAI	14 391	10 676

Hors Parc

ESPECES	TOTAL
Bécasse	247
Caille	30
Lapin	232
Lièvre	1 120
Pigeon ramier	7 845
Canard colvert	1 958
Autres canards	197
Perdrix	1 251
Faisan	3 608
Tourterelle	75
Blaireau	574

Comptages

Le service technique de la Fédération des Chasseurs, épaulé des chasseurs du département et des partenaires tels que l'ONF, suit l'évolution des espèces de grands gibiers.

Des comptages nocturnes permettent de connaître les tendances démographiques des espèces de grands gibiers (cerfs, chevreuils et sangliers).

Des suivis sont également mis en œuvre sur de nombreuses espèces d'oiseaux de passage, de petite faune de plaine ou d'oiseaux d'eau dans le cadre des suivis Réseau ONCFS/FDC (anatidés, oies, alaudidés, colombidés, turdidés, bécasse).

Les protocoles réalisés sont validés par les scientifiques, éprouvés et surtout encadrés par des professionnels.

Les échelles peuvent varier selon les espèces : Unités de gestion pour le lièvre, le sanglier et le cerf; transect et zone échantillon ou encore tout le département pour les corvidés.

40 comptages différents

Plus de 2 500 km parcourus

Environ 450 participants bénévoles

59 espèces suivies



Suivi des nuisibles

Le classement des espèces nuisibles se fait pour 3 ans.

La Fédération soutient l'action des piégeurs agréés qui interviennent .

Le recueil de données est primordial pour le suivi des espèces et pour justifier la demande de classement nuisibles de ces espèces.

En plus des habituels retours de prélèvement et de piégeage, **la Fédération a mis en œuvre un observatoire sur Internet**

ESPECES	Prélèvements à la CHASSE 16/17	Captures par PIEGEAGE 15/16
Renard	3 357	321
Fouine	131	99
Martre	149	73 (relâchées)
Putois	57	29 (relâchés)
Rat musqué	199	24
Ragondin	2 360	330
Corbeau	1 405	780
Corneille	980	
Pie	470	64 (relâchées)
Etourneau	1 551	8

Une enquête est menée en 2016/2017 en collaboration avec l'ADPHM, la FDSEA, la DDT afin d'évaluer les dommages commis par ces espèces.

Suivis sanitaires

La Fédération réalise deux types de suivis sanitaires : **les suivis liés au Réseau SAGIR et ceux extérieurs au Réseau.**

Pour les premiers, il s'agit d'un partenariat ONCFS/FDC qui existe depuis les années 50 avec la création du Réseau SAGIR en 1986.

Dans le deuxième cas, les suivis sanitaires répondent à des besoins ponctuels comme le suivi de la tuberculose bovine ou de la leptospirose.

Dans ce cas, ils s'appuient sur des partenariats associant par exemple le Conseil Général et le Laboratoire Vétérinaire Départemental pour le programme de recherche sur la leptospirose initié par l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur aide et leur participation à ces différentes études ou suivis !



Plan de chasse & Espace adhérents

Le plan de chasse est un outil de gestion encadré et réglementé par le Préfet (arrêté préfectoral). La Fédération des Chasseurs aide les chasseurs et les adhérents dans leur démarche (demande de plan de chasse, renseignements, réglementation....).

Via l'Espace adhérents, la Fédération met à disposition des adjudicataires un outil pratique et complet de gestion des plans de chasse : saisie des demandes, saisie des prélèvements, récapitulatifs des informations de leur territoire, arrêtés départementaux, arrêtés individuels, bilans et tableaux des réalisations.

1 433 demandeurs de plan de chasse
Près de 2 500 heures de travail

Contrat de services

La Fédération propose un contrat de services pour ses adhérents avec des offres attractives. En plus des services proposés les années antérieures comme l'appui des techniciens, la mise à disposition de notre avocat et la prise en charge des frais en cas de litiges ainsi que des possibilités d'achats groupés, nous avons lancés 2 programmes nouveaux.

Retrouvez tous les partenaires commerçants grâce à ce logo et sur www.fdc52.fr



Les adhérents peuvent depuis 2014 bénéficier de tarifs préférentiels chez **10 partenaires commerçants** (armuriers, vendeurs d'aliments pour chiens ou de produits pour l'aménagement des territoires ...).

Un service également de cartographie est offert aux adhérents qui souhaitent faire réaliser un plan de leur territoire. Le tout à prix coutant.

Recrutement des nouveaux chasseurs

La diminution progressive du nombre de chasseurs gangrène sournoisement la chasse française. Le département de la Haute-Marne n'échappe pas à cette tendance qui se traduit aujourd'hui par une augmentation inquiétante de l'âge moyen des chasseurs.

Au niveau national, les conséquences attendues sont une diminution des moyens financiers disponibles pour faire face notamment aux missions de service public.

Ce constat n'est pas nouveau mais l'urgence et les enjeux commandent de trouver rapidement des réponses adaptées.

La Fédération des Chasseurs a donc lancé le permis "Tout à 1 euro" : ce sont les frais d'examen + le coût de la première validation et de l'assurance + une action gratuite offerte par un adjudicataire partenaire, soit une offre complète et imbattable !

Plus de 100 territoires partenaires offrant au moins une action gratuite à un jeunes de moins de 25 ans ou à une femme

En 2017, l'accès à ce dispositif était limité aux jeunes de moins de 25 ans et aux femmes.



Plantation de haies

La Fédération travaille depuis de nombreuses années à la revalorisation et à la plantation de haies dans le département. La haie champêtre a de multiples atouts. Près de 63 km ont été réimplantés depuis 21 ans.

La haie sert à la fois de refuge contre les intempéries, les prédateurs et de site de nidification. Elle constitue toujours l'un des éléments les plus importants du paysage cynégétique. En zone agricole non arborée, elles ont un rôle primordial.

Les différentes strates de la haie jouent un rôle distinct et ciblent des populations différentes. Il est important que les haies soient diversifiées en essences pour couvrir l'ensemble des strates (herbacée, buissonnante, arbustive et arborée) et pour avoir présence d'espèces à feuilles caduques, à feuilles persistantes et à baies.

Une quinzaine d'essences différentes sont utilisées (Viorne obier, Nerprun, Fusain, Viorne lantane, Cotoneaster, Cornouiller, Bourdaine, Eglantier, Epine vinette, Charme, Prunellier, Troène, Argousier).

Une convention entre le propriétaire, la FDC 52, l'exploitant agricole et le détenteur du droit de chasse est signée pour un engagement de 10 ans.

Un partenariat entre l'Association Française des Arbres et Haies Champêtres (AFAHC) et la Fédération Régionale des Chasseurs de Champagne-Ardenne a permis d'obtenir des financements pour ces plantations.

La Fédération des Chasseurs de Haute-Marne a permis l'implantation de 2 900 m de haies en 2017/2018 sur 4 sites : Is-en-Bassigny, Louze, Cusey et Gilley.

La Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage

Avec 83 fédérations départementales de chasseurs qui participent au financement de la Fondation, cette dernière mène depuis le début des années 1980 une politique d'achat de territoires. La Fondation est aujourd'hui propriétaire de près de 5 500 hectares dans 60 départements.

Ce sont les fédérations départementales des chasseurs concernés qui gèrent ces territoires. Chaque chasseur de France est donc aujourd'hui propriétaire d'un joyau qu'il convient de faire découvrir et reconnaître par l'ensemble des usagers de la nature.

La participation croissante de partenaires à ces projets permet, d'une part d'obtenir une source de financement appréciable et d'autre part de rencontrer des interlocuteurs de choix lors d'achat de territoires.

La réhabilitation des milieux est l'une des actions menées par la Fondation sur ses sites en collaboration avec les services techniques des Fédérations.

En Haute-Marne, les quelques terrains acquis par la Fondation avec la Fédération des Chasseurs ont pour but de maintenir des paysages favorables à la petite faune et aux migrateurs : parcelles de bosquets, haies et prairies humides (récemment acquise).





Expertises et suivis environnementaux

La Fédération propose ses compétences afin de réaliser des expertises et de proposer des mesures compensatoires à l'implantation d'infrastructures.

L'intervention de la Fédération varie donc selon les enjeux.

Une convention est passée entre la FDC 52 et la société GRT Gaz. Dans la zone « Val de Saone », l'objectif a été de réaliser des plantations de haies.

Sur les projets éoliens, la Fédération est également intervenue comme sur le secteur du Blaiseron. Une convention avec la Société Eole RES va permettre l'implantation de cultures favorables à la faune.

Ce type d'intervention n'est possible que grâce à l'appui de la Fédération Régionale des Chasseurs qui, forte de son expérience en ingénierie, nous a permis de négocier avec les constructeurs éoliens des aménagements favorables à la faune comme des jachères ou des haies.



La représentation pour le Futur Parc National Forêts de Champagne et de Bourgogne

Le Groupement d'Intérêt Public, GIP des Forêts de Champagne et Bourgogne, est entré à l'automne 2016 dans les débats pour la constitution de la charte qui va devoir réglementer le fonctionnement du futur Parc National et donc l'activité de la chasse qui sera maintenue sur la totalité de cette nouvelle entité.

Au cours de ces sept dernières années, le discours de la FDC52 (identique de la FDC21) n'a pas varié à savoir : **nous ne pouvons pas, à priori, nous opposer à un projet de développement local et environnemental de cette dimension qui peut être le projet des 30 prochaines années pour notre département si exsangue économiquement. Par contre nous voulons préserver l'ensemble des activités et méthodes de chasse existantes, en les valorisant et en les faisant évoluer vers une excellence cynégétique à laquelle nous avons déjà beaucoup souscrit.**

Au bout de 9 ans de travail et de multiples réunions, vos Fédérations des Chasseurs ont défendu vos intérêts ET OBTENU en coeur de Parc :

Nous avons sauvé nos pratiques et nos gibiers :



HORS FORÊT OU SUR PLANS ET COURS D'EAU



EN FORÊT EN COEUR DE PARC

- la chasse des espèces suivantes :

cerf élaphe, du cerf Sika, du sanglier, du daim, du chevreuil, du blaireau, du renard, du lapin de garenne, du lièvre brun, de la bécasse des bois, de la perdrix rouge, de la perdrix grise, du faisan de colchide, de la bécassine des marais, de la bécassine sourde, du canard chipeau, du canard colvert, du canard siffleur, du foulque macroule, de l'oie cendrée, de l'oie des moissons, de l'oie rieuse, du pluvier doré, de la poule d'eau, de la sarcelle d'été, de la sarcelle d'hiver, de la caille des blés, de la grive draine, de la grive litorne, de la grive mauvis, de la grive musicienne, du merle noir, du pigeon ramier, de la tourterelle turque, du vanneau huppé.

> la chasse du **cerf élaphe, cerf sika, chevreuil, sanglier, daim et bécasse**

> **battue, approche, devant soi, avec des chiens, la chasse à courre, à cor et à cri**

> une dérogation pour les boqueteaux de moins de 50 ha entourée de plaine et une tolérance dans les 50 m de bordure est validée afin de pouvoir chasser les mêmes espèces que celles autorisées en coeur hors forêt.

Mais aussi :

> l'agrainage dissuasif selon la rédaction de nos SDGC,
> le maintien des dispositifs de prévention (clôtures),
> la recherche au sang, la reprise des chiens.



La prévention

La Fédération des Chasseurs dispose d'un stock de matériel de clôtures mis à disposition des chasseurs et des agriculteurs pour assurer la protection des cultures agricoles sensibles.

Ces clôtures sont installées soit en parcellaire pour protéger une clôture particulière soit en linéaire le long des forêts pour protéger une plaine agricole (plusieurs dizaines de milliers d'hectares).

18 vols ont été signalés concernant des électrificateurs, des batteries, des panneaux solaires créant des désagréments et un réel préjudice pour la FDC 52.

Un technicien consacre la totalité de son temps à assurer la gestion du parc de matériel et à contrôler sur le terrain l'efficacité des dispositifs.

Des centaines de chasseurs assurent bénévolement l'entretien des clôtures.

Aujourd'hui la réglementation ne permet plus qu'aux seuls agriculteurs d'en assurer le désherbage.

1 390 électrificateurs de clôtures alimentent 4 486 km de conducteurs (acier ou ruban) répartis dans 394 communes du département.

Indemnisation des dégâts de grand gibier

L'indemnisation des dégâts de grand gibier est cadré par des textes de Loi (Code de l'Environnement).

Il s'agit de discussions entre les différentes structures concernées (Chambre d'Agriculture, Jeunes Agriculteurs, FNSEA et Fédération Nationale des Chasseurs). Les textes indiquent que seuls les dégâts des espèces de grand gibier soumises à plan de chasse et du sanglier peuvent être indemnisés.

En janvier 2014, un nouveau décret a engendré l'application de nouveaux seuils (3% de la surface de la parcelle culturale et 230 €) en dessous desquels l'indemnisation n'est pas due et une diminution de l'abattement de 5% à 2 %.

Montant total des dégâts 2016/2017 : 1 212 385 €
(indemnisation + frais estimateurs + subventions territoriales + matériels + fonctionnement service dégâts)

La surface détruite correspond à environ 541 ha
(contre 577 ha en 16/17) **dont 80% dû aux sangliers.**

Afin de financer ces dégâts, la Fédération des Chasseurs a mis en place un système de contribution dégâts qui est la variable d'ajustement activée pour les zones déficitaires. Elle responsabilise financièrement les adjudicataires des zones concernées.

Pour chaque zone sont inventoriées les dépenses (indemnisation, frais d'estimateurs, subventions (clôtures), coût de l'équipe clôtures, prix d'achat de bracelets, frais induits (personnel / assurance / frais etc...), achat de clôture) et les recettes (bracelets cervidés, et sanglier, produits et de subventions, timbre grand gibier). Le solde s'il est négatif est payé par une contribution dégâts calculée sur le nombre de bracelets attribués lors de la saison comptable concernée.



Permis de chasser

La formation comprend deux phases : une théorique et une pratique. Les candidats développent leurs connaissances sur la faune, la balistique, la gestion, la manipulation des armes et la sécurité.

Depuis le 1er Janvier 2014, l'examen du permis de chasser se compose d'une seule séance qui regroupe des exercices pratiques et un atelier de questions théoriques.

Cette formule « tout en un » permet au candidat de gagner du temps et de n'avoir plus qu'un seul déplacement à effectuer. **L'examen est noté sur 31 points, le candidat est reçu s'il obtient un minimum de 25 points**, à condition de ne commettre aucune faute éliminatoire aux exercices pratiques ou à l'atelier des questions théoriques.

L'examen comprend 5 étapes : Evolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc, Transport d'une arme dans un véhicule, Epreuve de tir à l'arme à canons basculants ou semi-automatique avec cartouches à grenaille sur plateaux d'argile, Epreuve de tir à l'arme à canon rayé sur sanglier courant pour un tireur posté en battue et l'atelier des questions théoriques.

Les autres formations

Depuis 2011, la Fédération organise une formation au **contrôle initial de la venaison**.

Désormais un examen initial de la venaison est obligatoire dans le cas de cession pour la commercialisation ou pour un repas de chasse ou d'association. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, cette formation est conseillée pour au moins un chasseur par territoire. Les chasseurs constituent aujourd'hui des sentinelles pour assurer un meilleur suivi de l'état sanitaire de la faune sauvage.

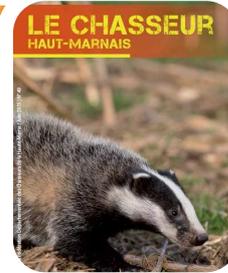
Mais également **chasse des corvidés, chasse à l'arc, piégeage, garde particulier ou encore chiens de chasse**.

La Fédération organise 4 sessions de **formation à la sécurité à la chasse**. Ces stages d'une durée d'une journée sont constitués de différents modules. Ils bénéficient le matin des précieux conseils prodigués par un agent d'assurance, par les techniciens de la Fédération et par la Gendarmerie.

L'après-midi est consacré à des ateliers pratiques organisés sur le terrain où chacun sera confronté à des situations réelles permettant d'appréhender et d'acquérir de bonnes réactions. La formation est clôturée par la présentation des bons gestes lors des premiers secours.

Cette formation marque les esprits et c'est bien l'objectif de la Fédération.

Tous les détenteurs de droit de chasse y compris les chasseurs sont conviés à venir ou à envoyer leurs chasseurs pour être formés.



Le Chasseur Haut Marnais

La Fédération publie tous les trimestres la revue cynégétique intitulé le Chasseur Haut Marnais. Les articles traitent des actualités départementales, associatives mais également régionales et nationales. Des rubriques spécialisées comme le fil rouge, le juridique ou les brèves permettent d'aborder de nombreux thèmes.

On y rappelle la réglementation ou les conseils en matière de sécurité. Bien sur le tout ponctué de photos insolites ou d'une recette de gibier.

Le site Internet et FACEBOOK

La Fédération des Chasseurs communique via son site Internet www.fdc52.fr concernant les actualités et elle rend disponible tous les documents utiles aux chasseurs (arrêtés d'ouverture, cerfa, réglementation, bulletins de formations ...).

Depuis cette année, la Fédération s'est également mis à Facebook afin de communiquer plus largement sur les actions menées, les formations dispensées...



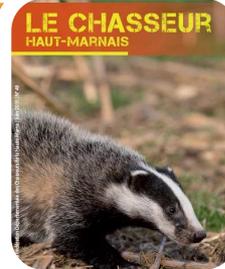
Les Clubs Nature

Le Club Nature de Montigny-Le-Roi a, pour la seconde année consécutive, accueilli 16 jeunes enfants, dans des aventures au milieu de la nature, pour leur transmettre des connaissances. A chaque période de vacances scolaires le Club organise une activité sur un thème en lien avec la nature.

Par exemple cette année les enfants ont planté une haie de 300 mètres chez un agriculteur volontaire à Is-en-Bassigny.

Ce club doit permettre à terme de donner envie aux enfants de pratiquer ensuite des loisirs de nature quels qu'ils soient (la chasse, la pêche, la cueillette, la marche, etc...).





Les actions pour l'image de la chasse et des chasseurs

Journée Grande Meute organisée à Hortes avec le soutien du GIC du Pavillon

Plus de 500 personnes samedi, dont le JOURNAL DE LA HAUTE MARNE que la Fédération remercie vivement pour son article relatant l'esprit de cette manifestation : le partage de la chasse et de la passion des chiens ainsi que la convivialité. Un grand merci à tous les bénévoles.



La Foire de St Dizier

Elle a donné l'occasion à l'équipe de bénévoles constituée autour de Marc Chavey de faire partager au grand public leur passion de la chasse. Ces joyeux chasseurs en bleu ont squatté le stand répondant à toutes les questions des visiteurs. Cette politique de communication opportuniste ne peut qu'améliorer notre image et peut être, faire des émules.

Festival de la Photo animalière de Montier en Der

De nombreuses animations sont réalisées par la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne, de la Marne, de l'Aube et la Fédération Régionale des Chasseurs. Petits et grands apprennent à reconnaître les animaux, leurs empreintes et leur mode de vie. Plus de 500 enfants sont passés sur le stand.

Exposition des trophées, marché du terroir et Rallye Nature 2018 à Auberive



323 trophées de cerfs ont été présentés dans la salle de la chapelle. Les visiteurs ont pu admirer les plus beaux comme celui qui obtient la note de 203 points CIC.



amusante.

Le Rallye est un parcours d'environ 4 km, sur lequel les enfants rencontrent des intervenants professionnels qui leurs proposent des animations.

Cette année un thème commun regroupait l'ensemble des ateliers : les OISEAUX. Ainsi les enfants ont pu en apprendre plus sur les particularités alimentaires et de nidification, les chants, différentes espèces (rapaces, pics, cigogne noire) et sur les oiseaux piscivores. A l'issue du parcours les enfants reçoivent un cadeau de la FDC 52, cette année ils ont reçu un hôtel à insectes. En 2018 plus de 100 enfants ont participé au Rallye Nature.



Salon de la chasse à Chateaufvillain 2017

Cette année la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne proposait aux enfants de passer leur permis de chasse spécial petit chasseur. C'est avec enthousiasme que les enfants se sont aventurés dans le décor afin de passer la partie théorie, avant de rejoindre le pas de tir où ils devaient faire preuve de rigueur dans le choix des animaux. Plus de 150 enfants ont obtenu leur permis spécial petit chasseur.